

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2015

Etaient présents : Alain LIENARD, Maire, Patrick CHARPENTIER, Michel SAINT-MARTIN, Grégory BELAZIZ, Jacques DECOURTRAY, Adjoints, Sandrine BRISON, Virginie GILLARD, Denise PENIN, François CASTEL, Michel DEMARQUET, Nicolas MONVOISIN, conseillers municipaux

Etaient absents et excusés : Frédéric DEBRUX (procuration à Michel SAINT-MARTIN), Pierre PERRON (procuration à Alain LIENARD)

Etait absente : Stéphanie BARRE

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.
Signature des délibérations prises lors de la réunion du 8 décembre

- . **Delibérations à prendre pour organismes extérieurs :**
- . **CAMVS : Mutualisation + Fonds de concours voirie 2014**
- . **NOREADE : Adhésion de communes**

Infos afférentes à l'intercommunalité AL

FDC (réinstauré mais ni les critères d'attribution ni les enveloppes communales ne sont connus à ce jour).

DSC : la DSC de 2014 sera versée lors du premier semestre 2015 et, celle relative à l'année 2015, d'un montant identique (7250€) sera versée lors du second semestre.

PLH : le plan local de l'habitat est relancé et chaque commune va être contactée.

Finances

Patrick CHARPENTIER a présenté le **compte administratif 2014** qui a été approuvé à l'unanimité. Le conseil municipal a ensuite approuvé le **compte de gestion** transmis par la perception; celui-ci étant en parfaite adéquation avec le compte administratif à savoir :

résultat de l'exercice 2014, section de fonctionnement	42 789.15 €
résultat de l'exercice 2014, section d'investissement	44 677.46 €
Résultat de clôture au 31.12.2014 fonctionnement	143 466.26 €
Résultat de clôture au 31.12.2014 investissement	75 447.00 €

La délibération de reprise des résultats a été votée à l'unanimité.

Préparé en DOB, le **budget 2015** a été voté à l'unanimité; il s'établit comme suit :

section de fonctionnement	recettes	453 466 €	dépenses	453 466 €
section d'investissement	recettes	229 947 €	dépenses	229 947 €

Ces montants tiennent compte de la reprise des résultats 2013, des dotations aux amortissements, des transferts du fonctionnement vers l'investissement, de provisions pour les dépenses imprévues.

Pour les investissements, les crédits affectés sont les suivants :

Remboursement de la dette	10 000€
Participation communale Promocil	14 500€
Etude Accessibilité	2 500€
Travaux d'accessibilité	10 000€
Travaux de sécurité (création de trottoirs)	50 000€
Provision pour la rue des Ecrolies	85 000€
Entretien des voies communales	25 000€

Travaux d'entretien des bâtiments communaux	15 000€
<i>fin du chantier parking</i>	6000€
<i>gouttières église</i>	6500€
<i>porte église</i>	2000€
<i>éclairage église</i>	500€
Achat de gros matériel	8 000€
<i>tondeuse</i>	1000€
<i>illuminations</i>	5000€
<i>entrées village</i>	1200€
<i>aspiratrice caniveaux</i>	800€

La répartition des crédits dans la section d'investissement a été votée à la majorité.

Suite à ces votes, Patrick CHARPENTIER a présenté les diverses mesures d'économie et de nouvelles recettes, proposées par la commission des finances :

* pour les colis des aînés, c'est plutôt une mesure d'adaptation à la réalité (l'âge de la retraite est au-delà de soixante ans, l'espérance de vie a nettement progressé, dans la majorité des communes l'âge d'attribution est 65 ans), ***on passe graduellement à l'âge de 65 ans.***

* pour le repas des aînés qui est davantage lié au lien social, au vivre ensemble, ***l'âge de 60 ans est maintenu.***

* pour les subventions aux associations lors de la fête de l'école, s'il se confirme que c'est la commune qui va payer la location du chapiteau (3 990€), et pour que chacun contribue à cet effort financier, ***la subvention aux associations qui participeront ne sera plus versée*** (900€ en 2014). Accord à la majorité des présidents des associations réunis le 16 février. Par contre, les associations disposeront gratuitement du chapiteau le dimanche suivant la fête et elles se partageront les bénéfices générés par la manifestation organisée.

Ces trois mesures ont été votées à la majorité

* pour les TAP (temps d'activités périscolaires), comme dans les communes voisines et pour amoindrir les coûts notamment de personnel, ***une participation parentale sera demandée*** dès la rentrée scolaire, elle sera trimestrielle et dégressive en fonction du nombre d'enfants (20€, 30€, 35€). Si un enfant ne participe qu'à la garderie (matin - soir), la participation trimestrielle familiale sera elle aussi dégressive (10€, 15€, 20€). Une régie sera mise en place pour gérer cet argent. *Vote à l'unanimité*

Ruralité

J.DECOURTRAY a présenté les devis reçus pour la réhabilitation du chemin des Quarante et sa commission se réunira pour choisir l'entreprise retenue. Le Maire va établir un dossier de demande de FDC pour ces travaux en tant que réhabilitation d'une partie du sentier de randonnée des cours d'Ay et des Choats.

La porte de l'église va être rénovée par les compagnons du devoir (Jeumont).

Pour le volet lien social et tranquillité publique, le projet d'adhésion de la commune au dispositif "Participation citoyenne" a été présenté et la démarche adoptée à l'unanimité des personnes présentes par le conseil municipal. Une réunion publique sera programmée en mars.

Deux nouvelles entrées de village vont être commandées et seront posées avec les deux entrées déjà reçues dès que les emplacements auront été définis et les panneaux avec le nom de la commune reçus (Conseil Général)

Fêtes de cérémonies

Grégory BELAZIZ a fait le compte-rendu de la réunion des présidents d'associations et les animations pour le premier semestre ont été listées.

La prochaine réunion de la commission étudiera le problème général des subventions aux associations.

Travaux

Michel SAINT-MARTIN a présenté les devis afférents à l'aménagement de trottoirs, priorité de la commission des travaux, liée à la sécurité des administrés :

rue de l'aqueduc (82 650€ TTC dont part communale maximale de 34 500€),

rue de Maubeuge (53 000€ TTC dont part communale maximale de 22 000€),

route de Pont sur Sambre (94 670€ TTC dont part communale maximale de 39 500 €),

A chaque fois, la participation communale ne tient pas compte de la subvention demandée au conseil général (routes départementales) dont on ignore, pour le moment, le taux.

Il a aussi précisé que le chantier "cimetière" serait, en cas d'obtention de la subvention DETR, complété de la pose d'une clôture et d'un panneau informatif.

Infos

- médiathèque

Virginie GILLARD a présenté les trois animations prévues lors des vacances de février : lecture de contes (cycle 1), jeux de société (cycle 2), écrire la suite d'une histoire (cycle 3 +6ème et 5ème), respectivement lundi 23 février, vendredi 27 février et vendredi 6 mars. Chaque fois, un goûter sera proposé aux participants.

- rythmes scolaires

Alain LIENARD a présenté le bilan de la réunion organisée par Frédéric DEBRUX, en fin de la période 3 et les activités proposées aux enfants pour la période 4.

La réunion s'est achevée à 21 h